



CONSEIL MUNICIPAL - DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 Novembre 2020

Cr ation des emplois d'Agents recenseurs et fixation de leur r mun ration - Fixation des tarifs communaux - Subventions attribu es aux associations ext rieures pour l'ann e 2020 - Rapport de la CLECT de GMVA relatif aux eaux pluviales urbaines - Choix de l'entreprise pour le March  de travaux « cr ation d'une chaufferie bois et d'un r seau de chaleur   l'Ecole Le Petit Prince » - Opposition au transfert de la comp tence PLU   GMVA - Autorisation de signature de la Convention relative au calcul de l'Allocation de Retour   l'Emploi avec le CDG56 - Aide alimentaire / CCAS de Grand Champ - Bulletin de soutien   l'association « AGRICULTEURS DE BRETAGNE »

SPECTACLE DE NOEL et VŒUX DU MAIRE

En raison des mesures sanitaires que nous connaissons, le spectacle de No l et la c r monie des v ux aux habitants ne pourront se tenir cette ann e.

Le Maire et l'ensemble des  lus du Conseil Municipal adresseront leurs v ux par vid o d but janvier. Celle-ci sera diffus e sur le site internet de la Commune ainsi que sur la plateforme You Tube.

Certaines personnes n'ayant pas acc s   Internet, le Maire, le Conseil municipal, les membres du CCAS et le personnel communal souhaitent   toutes et   tous une excellente ann e 2021.

COVID-19 ACTUALIT S

INFORMATIONS SERVICES A LA POPULATION : (sous r serve des modifications gouvernementales)

MAIRIE : OUVERTE sur RDV uniquement pour Etat civil, D p t Permis Construire, et CCAS - Le standard t l phonique est ouvert : t l: 02-97-66-82-08

MEDIATHEQUE : OUVERTE AU PUBLIC uniquement sur RDV aux horaires habituels sur des cr neaux limit s de 15   20 minutes. Les lecteurs ont 2 possibilit s : soit venir choisir eux-m mes leurs ouvrages, soit r server en ligne par le biais du **DRIVE**. R servations rdv : par t l phone, par mail ou via le portail internet.

⚠ La M diath que sera ferm e pour cong s du 24 d cembre au 02 Janvier inclus.

SALLES MUNICIPALES : FERM ES au public et aux Associations (Sauf dans le cadre scolaire)

EQUIPEMENTS SPORTIFS - STADE - AIRES DE JEUX - CITY PARK - TERRAIN DE BOULES : acc s autoris  SEULEMENT aux moins de 16 ans

CIMETIERE : Acc s autoris  ; L'acc s au parking du cimeti re est d sormais ferm  pour des raisons de s curit . Une barri re a  t  install e.

COLLECTE DES DECHETS : maintenue conform ment au calendrier

INFOS GOUVERNEMENTALES - CONFINEMENT

Pour r duire la transmission du virus, il est demand    l'ensemble de la population de RESPECTER les gestes barri res, de RESTER PRUDENT et d'EVITER au maximum LES DEPLACEMENTS sauf ceux NECESSAIRES et AUTORIS S de mani re d rogatoire sur ATTESTATION ; Vous pouvez t l charger les attestations de d placements sur le site internet de la commune et retrouver toutes les informations sur les diff rentes annonces et dates cl s sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Report du recensement de la population en 2022 : recrutement annul  apr s la d cision de l'Insee

Dans le contexte d' pid mie de Covid-19 l'Insee a d cid ,   titre exceptionnel, de reporter l'enqu te annuelle de recensement 2021   2022. De fait, les recrutements d'agents recenseurs, pr vus pour les semaines   venir, sont annul s. L'Insee indique que les conditions ne sont pas r unies pour r ussir une collecte de qualit . La collecte sur le terrain de l'enqu te de recensement entra ne de nombreux d placements et contacts avec les habitants ; m me si ceux-ci sont courts et limit s, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son  volution d'ici   fin janvier 2021.

LA MAIRIE VOUS INFORME :

FIBRE OPTIQUE – ELAGAGE

En raison du **déploiement de la fibre optique** sur la commune **d'octobre 2020 à avril 2021**, des courriers de relance ont été adressés aux habitants. Il s'agit d'un simple rappel des obligations incombant aux propriétaires (article L.51 du Code des Postes et Communications Electroniques).

Des difficultés de planning n'ont pu rendre possible la vérification des parcelles concernées par les services de la Mairie ainsi que le fichier des destinataires, ce qui a généré quelques erreurs, dont nous vous demandons de bien vouloir nous excuser. Les destinataires de ce courrier ne sont pas tous concernés car certains ont déjà réalisé les travaux d'élagage ou bien leur propriété ne se situe pas du côté des lignes électriques et téléphoniques que la fibre devrait emprunter.

AMELIORATION DE LA QUALITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX et CHAUFFERIE BOIS DU GROUPE SCOLAIRE ET MAISON DES ASSOCIATIONS

Les travaux **d'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments communaux** énergivores se poursuivent. C'est le cas du groupe scolaire le Petit Prince. A lui seul, il rejette près de 45 % des émissions totales de CO2 de l'ensemble du parc immobilier de la commune de Colpo, ce qui correspond à 100 tonnes de Dioxyde de Carbone par an.

Ainsi le groupe scolaire et la maison des associations émettent près de 45 000 Kilogrammes de CO2 par an.

La Commune a pour objectif majeur la sobriété énergétique. Il s'agit d'un projet ambitieux pour la commune. Chaque projet s'adapte à l'architecture du bâtiment, défi non négligeable. Concernant le **Groupe scolaire** Le Petit Prince et la **Maison des associations**, la **municipalité envisage de créer une chaufferie Bois**, l'objectif est de diviser par 10 les émissions de Dioxyde de Carbone. Vous trouverez de plus amples explications du projet dans la toute prochaine édition du **bulletin municipal**.

CCAS - RDV ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale sera présente en mairie le **Vendredi 29 JANVIER 2021** (sur rdv Tél 02 97 69 51 77).

Les INFOS de GMVA

Envie de casser la baraque ?
Rénovation Énergétique : aides et dispositifs

« Opération Rénovée » mise en place par GMVA permet aux usagers d'être accompagnés gratuitement, mieux comprendre les droits et obligations liés aux travaux de rénovation énergétique, répondre et trouver des solutions à leurs interrogations...

Informations : www.operation-renovee.bzh Tél 02-97-60-42-55
Contact : operation.renovée@gmvagglo.bzh

La CNRACL renouvellera son **Conseil d'Administration** du **1^{er} au 15 mars 2021**. La liste électorale prenant en compte tous les retraités CNRACL résidant dans la commune et admis à la retraite au 01/09/20 est **affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la commune**. En cas d'anomalie, consulter le site www.cnracle.retraites.fr ou tel 05 57 57 91 00

L'ALSH sera fermé du 21 au 31 décembre 2020

Les INFOS des ASSOCIATIONS

BOITE à LETTRES DU PÈRE NOËL

L'AVPC56 et le Club Elisa Baciocchi informent les **parents des enfants colpeens** que la **boîte aux lettres destinée au Père Noël est installée sous le kiosque jusqu'au 16 Décembre inclus**.



Les enfants de Colpo sont invités à y déposer leurs lettres. Les parents veilleront à **inscrire le nom, prénom et adresse de l'enfant dans le courrier**. Les réponses seront assurées par le Père Noël et chaque enfant recevra son courrier à domicile. Les Assistantes Maternelles pourront également en profiter.

ASSOCIATION AMPER

Créée à l'initiative de la MSA, l'**association AMPER** affiche 25 ans d'expérience. Ses équipes professionnelles proposent des **prestations d'aide à la personne, de portage de repas, d'entretien du logement, de garde d'enfants et de jardinage** dans le département du Morbihan et simplifient ainsi le quotidien de plus de 3500 bénéficiaires. Les interventions se font auprès de **personnes âgées, personnes handicapées mais également auprès d'actifs**. AMPER peut également intervenir à domicile **après une hospitalisation** dans le cadre des heures mutuelles (prise en charge totale par votre mutuelle). Avec l'arrivée de la COVID 19 et son impact sur les conditions de vie quotidienne, les équipes d'AMPER sont aujourd'hui fières d'avoir réussi à maintenir leur présence sur l'ensemble des territoires. Elles sont restées mobilisées afin d'assurer la pérennité du service et se sont adaptées aux différents protocoles sanitaires et cela depuis Mars 2020. Ainsi, L'assistance aux publics les plus fragiles a été maintenue en garantissant la sécurité de chacun. Cette crise a renforcé le fait que **le maintien à domicile d'une personne est un enjeu essentiel**. Les **prestations de livraison de repas, d'aide à l'entretien du domicile, d'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne constituent une réponse efficace à cette problématique**. La présence des intervenants, au-delà de la réalisation de la prestation, **permet de conserver un lien social**, notamment auprès des personnes les plus isolées. C'est une solution qui permet de rester **indépendant et de continuer à vivre chez soi** en toute sérénité. Des **aides financières** peuvent être obtenues auprès des caisses de retraite, des mutuelles ou du Conseil Départemental. Les prestations d'AMPER entrent dans le champ des « **services à la personne** » et ouvrent donc droit au **crédit d'impôts de 50%**. Pour plus **d'informations 02 97 46 51 97** ou mail association.amper@msa-services.fr
Site : www.amper.asso.fr

INFORMATION TRESORERIE de LOCMINÉ

A compter du 01/01/2021, la Trésorerie n'assurera plus de mission fiscale recouvrement des impôts des particuliers. Cette activité sera transférée au service des impôts des particuliers de PONTIVY (SIP) : **Centre des Finances Publiques 36 RUE ALBERT DE MUN 56000 PONTIVY – tél : 02 97 25 94 71**

*Le SIP de PONTIVY peut vous accueillir sans RDV
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 8h30 à 12 H et sur RDV
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 13h30 à 16h
Prise de rendez-vous :
impots.gouv.fr/particulier/CONTACT/accéder/particulier/*